

COMMUNIQUE

**Loi Travail : Jean-Claude Mailly répond à
Monsieur Le Foll**

Le porte-parole du gouvernement, Monsieur Le Foll, devrait lire la loi travail avant de faire des déclarations erronées. FO n'a attendu personne pour négocier dans les entreprises. Ce que Monsieur Le Foll refuse de voir ou de comprendre, c'est que la loi travail, multi minoritaire, remet en cause le principe de faveur (ou hiérarchie des normes) dans une logique néolibérale.

Paris, le 20 juillet 2016